

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200060960-20240410-106\_24-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2024

DEPARTEMENT
ORNE
CANTON
LA FERTE-MACE
COMMUNE
LA FERTE-MACE

**ARRETE PERMANENT  
AUTORISANT LA CIRCULATION DES VEHICULES DE + DE 7.5 TONNES**

**Le Maire**

- VU** le code de la route,
- VU** le code général des collectivités territoriales,
- VU** le code de la voirie routière,
- VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié,
- VU** la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiées,
- VU** le décret n°86-475 du 14 Mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route,
- VU** l'arrêté municipal n° 58/09 en date du 03 avril 2009, interdisant la circulation des véhicules de transport de marchandises en transit dont le poids total en charge est supérieur à 7,5 tonnes sur le territoire de la commune de LA FERTE-MACE,
- VU** la demande présentée par Monsieur Jérémy LETAY de l'entreprise NORMATRANS (ZI de Lonrai – 61250 LONRAI – 02.33.82.28.25 – [j.letay@normatrans.com](mailto:j.letay@normatrans.com)) de pouvoir faire circuler les véhicules de plus de 7,5 tonnes de ladite entreprise sur le territoire de LA FERTE-MACE,

**CONSIDERANT** que pour assurer la livraison des entreprises et particuliers par l'entreprise NORMATRANS sur le territoire de la commune de LA FERTE-MACE, il est nécessaire d'autoriser la circulation des véhicules de transport de marchandises, dont le poids total en charge est supérieur à 7,5 tonnes

**ARRETE**

**ARTICLE 1** - La circulation des véhicules de transport de marchandises de l'entreprise NORMATRANS, dont le poids total en charge est supérieur à 7,5 tonnes, est autorisée sur le territoire de la commune de LA FERTE-MACE afin qu'ils procèdent à leurs livraisons.

**ARTICLE 2** – Les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 3** - Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie
- Monsieur le Major du Centre de Secours de La Ferté-Macé
- Monsieur le directeur du CHIC des Andaines de La Ferté-Macé
- L'entreprise NORMATRANS

Fait à LA FERTE MACE, le 10/04/2024

Le Maire,  
Michel LEROYER

